



MUNICIPALITÉ DE  
**COURRENDLIN**

**ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE, LUNDI 4 JUIN 2018, 19H45,**  
**HALLE DE GYMNASTIQUE**

**Président :** M. Michel Voyame  
**Secrétaire :** Mme Stéphanie Willemin  
**Scrutateurs :** M. Emmanuel Stehlin  
Mme Florence Zuber  
**Huissiers :** M. Stéphane Rebetez  
Mme Jennifer Peluso  
**Excusé :** -

\*\*\*\*\*

**Registre des électeurs**

<b>Electeurs inscrits</b>	<b>2'062</b>
• Hommes	1'026
• Femmes	1'036

<b>Electeurs présents</b>	<b>31</b>
• Hommes	26
• Femmes	12
Taux de participation	1.84%

\*\*\*\*\*

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Se prononcer au sujet des demandes d'indigénat communal suivantes :
  - a. Mme Sandrine Almeida Rodrigues
  - b. M. et Mme Juan-Carlos Pasantes Campaña et Rebeca Campaña Lires et leurs enfants Adrián et Hugo
  - c. Mme Carole Sandona
3. Présentation et approbation des comptes 2017 et voter les dépassements budgétaires.
4. Information concernant le plan spécial « Clos Brechon ».
5. Informations communales.
6. Divers.

\*\*\*\*\*

**Ouverture**

M. le Président Michel Voyame, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 20 du 23 mai 2018 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

Les personnes suivantes présentes ce jour ne bénéficient pas du droit de vote :

- M. Benjamin Fleury, journaliste au Quotidien Jurassien
- Mme Sandrine Almeida Rodrigues, candidate à l'indigénat communal
- Mme Carole Sandona, candidate à l'indigénat communal
- M. et Mme Juan-Carlos Pasantes Campaña et Rebeca Campaña Lires et leurs enfants Adrían et Hugo
- Mme Aude Saunier, représentante de la fiduciaire Transjurane

L'assemblée procède à la nomination des scrutateurs, à savoir M. Emmanuel Stehlin et Mme Florence Zuber.

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture. L'assemblée accepte que le point 4, « Information concernant le plan spécial Clos Brechon » soit donnée avant le point concernant les comptes communaux, ceci afin de permettre à M. Bernard Studer, ingénieur au bureau Rolf Eschmann SA, de quitter ensuite l'assemblée.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

**1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

Le procès-verbal de l'assemblée municipale extraordinaire du 11 décembre 2017 est approuvé avec remerciements à son auteur, Mme Stéphanie Willemin. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site Internet.

**2. Se prononcer au sujet des demandes d'indigénat communal suivantes :**

*Rapporteur : M. Joël Burkhalter, Maire*

L'assemblée est appelée à se prononcer concernant les demandes d'indigénat suivantes :

*Mme Sandrine Almeida Rodrigues*

Mme Sandrine Almeida Rodrigues, ressortissante portugaise, est née à Delémont le 10.12.1993, célibataire.

Elle a toujours vécu en Suisse, à Courrendlin. Elle a quitté la localité en date du 31 mars 2018 pour s'établir à Delémont.

Mme Almeida Rodrigues suit actuellement un apprentissage d'employée de commerce chez Generali à Delémont. Préalablement, elle a suivi l'école de culture générale et ensuite obtenu une maturité professionnelle en santé à la HES SO.

La requérante souhaite obtenir la naturalisation car elle a passé toute sa vie en Suisse et souhaite pouvoir s'y investir et voter. Elle se sent chez elle ici et aimerait avoir le papier qui prouve qu'elle est suisse. Elle souhaite également que ses futurs enfants soient suisses.

Le Conseil communal a entendu la requérante lors de sa séance du 7 mai 2018 et recommande à l'assemblée communale d'accepter cette demande d'indigénat. Un émolument communal de Fr. 300.- est proposé pour cette démarche administrative.

M. et Mme Juan-Carlos Pasantes Campaña et Rebeca Campaña Lires ainsi que leurs enfants Adrián et Hugo

M. Pasantes Campaña Juan-Carlos, ressortissant espagnol, est né à Camariñas en Espagne le 31.07.1979, marié.

Mme Campaña Lires Rebeca, ressortissante espagnole, est née à Camariñas en Espagne, le 20.11.1982, mariée.

L'enfant aîné Adrián est né le 06.10.2000 en Espagne à Camariñas. Le cadet Hugo est né le 20.06.2009 à Delémont.

M. Pasantes Campaña occupe actuellement un emploi de chef d'équipe auprès de l'entreprise Seuret SA à Courrendlin.

Mme Campaña Lires Rebeca occupe un emploi à l'Hôpital du Jura, au service de l'intendance.

La famille Pasantes Campaña a construit sa vie en Suisse et se sentent étrangers en Espagne. Ils ne souhaitent pas y retourner et ont construit une maison à Courrendlin où ils sont bien intégrés.

La famille Campaña est de bonne vie et mœurs et leur conduite n'a jamais donné lieu à plainte. La famille est honorablement connue.

Le Conseil communal a entendu les requérants lors de sa séance du 7 mai 2018 et recommande à l'assemblée communale d'accepter ces demandes d'indigénat. Un émolument communal de Fr. 300.- est proposé pour cette démarche administrative.

Mme Carole Sandona

Mme Carole Sandona, ressortissante française, est née à Belfort en France le 17 juin 1981, célibataire.

Elle occupe un poste d'employée de commerce chez Lemo %. Préalablement, elle a suivi un apprentissage d'employée de commerce et occupé divers emplois.

Mme Sandona souhaite voir son identité affirmée par l'obtention de la nationalité suisse. C'est ici qu'elle s'est construite, qu'elle a ses amis. Dans son cœur elle est déjà suisse.

La requérante est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à plainte. Elle est honorablement connue.

Le Conseil communal a entendu Mme Sandona lors de sa séance du 28 mai 2018 et recommande à l'assemblée communale d'accepter cette demande d'indigénat. Un émolument communal de Fr. 300.- est proposé pour cette démarche administrative.

**Discussion** : -

**Décision** : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à Mme Sandrine Almeida Rodrigues, à M. et Mme Juan-Carlos Pasantes Campaña et Rebeca Campaña Lires ainsi que leurs enfants Adrián et Hugo ainsi qu'à Mme Carole Sandona.

#### **4. Information concernant le plan spécial « Clos Brechon »**

**Parcelle 1162 – rue Clos Brechon : établissement d'un plan spécial afin de permettre la construction de deux immeubles de 24 logements adaptés, d'un cabinet médical et d'un centre de jour ou UAPE.**

*Rapporteur : M. Joël Burkhalter, Maire*

*Présentation : M. Bernard Studer, ingénieur au bureau Rolf Eschmann SA*

Dans le cadre du projet visant à construire deux immeubles comprenant 24 appartements adaptés dans le secteur Clos Brechon, le projet de plan spécial qui sera mis prochainement en consultation publique. Après un premier examen du projet par les services cantonaux, l'établissement d'un plan spécial a été exigé. Conformément à la procédure usuelle, une information doit être donnée à la population au sujet du projet. Les riverains du site ont d'ores et déjà été informés du projet.

La parole est passée à M. Bernard Studer, ingénieur auprès du bureau Rolf Eschmann SA, qui a été mandaté pour réaliser le plan spécial relatif à la parcelle feuillet 1162 du ban de Courrendlin.

Le projet se situe sur la parcelle 1162 du ban de Courrendlin, secteur dans lequel se trouve déjà la Résidence pour personnes âgées Clos Brechon. Ce secteur est actuellement affecté à la zone d'Utilité publique dans le plan de zones en vigueur. Il comprend également un espace réservé aux eaux.

La zone d'Utilité publique permet uniquement la construction d'infrastructures utiles à la collectivité publique, voire de l'habitat si nécessaire par rapport aux infrastructures existantes. Le sous-secteur spécifie que les constructions sont destinées aux personnes âgées.

Le projet en cours de réalisation comprend deux bâtiments composés de 24 appartements adaptés, de cabinets médicaux ainsi que d'un centre de jour ou d'une UAPE. Ces immeubles sont planifiés avec une hauteur de 5 niveaux, 4 étages plus le rez-de-chaussée. Une zone verte en bordure de la Birse restera inconstructible et des places de stationnement sont également prévues.

Le projet de plan spécial prévoit le changement de l'affectation du sol en zone mixte en lieu et place de la zone d'utilité publique. Le périmètre réservé aux eaux passera en zone verte et sera inconstructible et permettre la mise en place de mesures de revitalisation de la Birse dans le cadre du projet de protection contre les crues et de revitalisation de la Birse en cours d'étude sur le territoire communal de Courrendlin.

Des critères stricts sont définis pour la zone mixte. Seuls de l'habitat, des services utiles aux habitants et éventuellement des petits commerces seront autorisés. Les activités industrielles ou artisanales seront interdites dans ce secteur.

L'utilisation minimum du sol des fixée à 0,4. Aucun indice maximal n'est défini en réponse à la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire qui favorise la densification des constructions à l'intérieur de la zone à bâtir.

Les hauteurs totales des bâtiments sont de 15 mètres et la longueur maximale des bâtiments de 50 mètres. Les distances aux limites et les alignements sont fixées par des aires d'implantation.

La question de la protection contre les crues est également abordée dans ce projet. Une cote de de niveau pour le rez-de-chaussée de 434.50 a été fixé en raison de la classification d'infrastructure sensible donnée au bâtiment contenant des appartements adaptés.

En terme de prescriptions architecturales, la zone mixte permet une architecture contemporaine et les toitures plates sont autorisées dans le secteur. Par contre, les sous-sols sont interdits.

Une portion de la parcelle 1162 se trouve en zone de dangers de crues importante et a nécessité la réalisation d'une étude par le bureau d'ingénieurs BG. Une série de mesures a été définie à savoir : pas de construction à une distance de 10 mètres par rapport à la Birse, pas de sous-sol, respect de la cote de 434.50, aménagement d'un corridor d'écoulement des eaux afin de permettre la canalisation des eaux en cas de crues. Un second corridor d'écoulement, situé entre les bâtiments, permettra de mettre hors-danger les bâtiments lors de crues exceptionnelles. La mise en place de toute ces mesures permettra aux bâtiments d'être mis dans un niveau de danger faible.

Le périmètre réservé aux eaux défini par les bases légales fédérales définit l'espace requis pour les eaux superficielles. Il n'est pas spécifique au plan spécial qui nous occupe aujourd'hui et sera, d'ici une année, défini sur l'ensemble du canton. Il a pour objectif de garantir les fonctions naturelles des cours d'eau et d'assurer la protection contre les crues et l'utilisation optimale des eaux. Cet espace a été défini avec le Service cantonal de l'Environnement et sera compatible avec l'ordonnance fédérale. A terme, il permettra la mise en place des mesures de revitalisation du secteur qui seront mises en œuvres dans le cadre du projet général de la Birse.

La zone verte correspond à l'espace réservé aux eaux et accueille le corridor d'écoulement et reste inconstructible.

La mobilité douce figure également dans ce plan spécial. Il comprend le projet de passerelle sur la Birse qui sera appelé à relier la rue de la Gare et le secteur Clos Brechon.

S'agissant du stationnement, les quantités de places de stationnement ont été définies selon les normes en la matière qui tiennent compte du genre des logements prévus dans les immeubles.

L'ensemble du plan spécial est présenté à l'écran.

La procédure de plan spécial se déroulera ainsi :

- Rencontre avec les riverains avec possibilité de prise de position
- Information publique concernant le plan spécial
- Envoi du dossier pour examen préalable aux services cantonaux
- Dépôt public du projet avec possibilité de formuler opposition
- Approbation du dossier par l'assemblée communale
- Approbation finale par le canton

Au terme de cette procédure, la démarche de permis de construire peut démarrer.

**Discussion** : -

### **3. Présentation et approbation des comptes 2016 et voter les dépassements**

*Rapporteur : M. Martin Fehr, conseiller communal*

Les comptes 2017 de la Municipalité sont aujourd'hui présentés à l'assemblée communale ainsi que les dépassements budgétaires.

**Entrée en matière** : acceptée

Les comptes 2017 présentent un excédent de revenus de Fr. 116'311.51. Différents amortissements ont été réalisés avant d'arrêter ce résultat positif. Le budget 2017 prévoyait un déficit de Fr. 154'357.-. Les comptes sont passés en revue.

La récapitulation générale des comptes de fonctionnement 2017 se présente comme suit :

	Charges	Produits	Soldes
<b>Autorités, administration générale</b>	1'133'888.71	228'452.15	905'436'56
<b>Travaux publics</b>	621'598.69	265'827.15	355'771.54
<b>Police, protection civile</b>	68'834.85	25'065.55	43'769.30
<b>Hygiène publique</b>	356.70	0.00	356.70
<b>Instruction, culture, sports</b>	4'032'046.54	520'232.25	3'511'814.29
<b>Action sociale</b>	3'531'227.50	1'899'962.60	1'631'264.90
<b>Economie publique</b>	69'847.95	54.00	69'793.95
<b>Finances</b>	1'557'349.10	470'101.8/5	1'087'247.25
<b>Impositions</b>	458'991.90	8'180'757.90	-7'721'766.00
<b>Services communaux</b>	2'380'950.36	2'380'950.36	0.00
<b>TOTAUX</b>	13'855'092.30		
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		13'971'403.81	
<b>EXCIDENT DE REVENUS</b>			<b>116'311.51</b>

M. Fehr Martin communique toutes informations utiles concernant ces comptes et commente différents points spécifiques.

**Discussion :**

06 : Action sociale / M. Roland Jecker : *Nous nous apercevons que les chiffres sont en augmentation considérable mais que nous retombons au final sur nos pieds car les revenus sont à la hauteur des charges. Il est conscient que ce poste va continuer d'augmenter à l'avenir mais il souhaiterait savoir pourquoi le budget a été établi en tenant compte d'un montant de Fr. 908'000.- alors que les comptes de l'année précédentes mentionnaient un montant de Fr. 1'300'000.-. Il s'étonne que le budget ait été élaboré avec une baisse de Fr. 400'000.- tout en sachant que ce poste va augmenter. Ne serait-il pas possible de discuter avec le canton pour obtenir des chiffres plus réalistes à inscrire dans le budget.*

**Ce point des finances communales est tributaire de la répartition des charges, tout comme le service de la crèche-garderie. La commune joue le rôle de banque en avançant les fonds et se fait rembourser ultérieurement.**

08 : Finances / M. Roland Jecker : *vous avez le mérite de dire que le pose 820 est en augmentation par rapport au résultat final et que sur ces*

**Présenter le chiffre réel du bénéfice (avant amortissement) démontrerait mieux le bon résultat des comptes présentés aux citoyens.**

Les comptes d'investissement 2017 se présentent comme suit :

Désignation	Comptes 2017	Budget 2017	Différence
<b>Autorité, administration générale</b>	5'018.00	90'000.00	-84'982.00
<b>Travaux publics</b>	574'452.00	320'000.00	254'452.00



# MUNICIPALITÉ DE COURRENDLIN

<b>Instruction, culture et sport</b>	908'703.00	2'194'000.00	-1'285'297.00
<b>Action sociale</b>	0.00	0.00	0.00
<b>Finances</b>	0.00	215'000.00	-215'000.00
<b>Services communaux</b>	81'539.00	0	81'539.00
<b>Total</b>	<b>1'569'712.00</b>	<b>2'819'000.00</b>	<b>1'249'288.00</b>

**Le bilan 2017 est également passé en revue et commenté :**

COMMUNE DE COURRENDLIN  
COMPTABILITE GENERALE

B I L A N  
ANNEE COMPTABLE : 2017

DATE : 16.05.2018  
PAGE : 13

NO. COMPTE	DESIGNATION	SOLDE AU 01.01.2017	DEBIT	CREDIT	SOLDE AU 31.12.2017
<b>1</b>	<b>ACTIFS</b>				
<b>10</b>	<b>DISPONIBILITES</b>	<b>1'110'826.13</b>	<b>18'226'237.49</b>	<b>18'039'071.70</b>	<b>1'297'991.92</b>
11	AVOIRS				
111	COMPTES COURANTS	746.35	0.00	746.35	0.00
112	IMPTS A ENCAISSER	1'643'744.55	6'302'172.65	6'130'300.05	1'815'617.15
115	DEBITEURS	873'095.49	3'851'603.33	3'395'846.20	1'328'852.62
<b>TOTAL 11</b>	<b>AVOIRS</b>	<b>2'517'586.39</b>	<b>10'153'775.98</b>	<b>9'526'892.60</b>	<b>3'144'469.77</b>
12	PLACEMENTS				
120	VALEURS A REVENU FIXE	0.00	0.00	0.00	0.00
121	ACTIONS ET PARTS SOCIALES	122'892.00	19'640.00	0.00	142'532.00
123	IMMEUBLES	6'518'722.00	278'993.25	143'693.25	6'654'022.00
<b>TOTAL 12</b>	<b>PLACEMENTS</b>	<b>6'641'614.00</b>	<b>298'633.25</b>	<b>143'693.25</b>	<b>6'796'554.00</b>
13	ACTIFS TRANSITOIRES	2'135'476.40	2'228'799.45	2'180'740.10	2'183'535.75
14	INVESTISSEMENTS				
140	TERRAINS NON BATIS	332'000.00	0.00	232'000.00	100'000.00
141	OUVRAGES DE GENIE CIVIL	2'434'584.90	945'852.70	638'467.85	2'741'769.75
142	SERVICES COMMUNAUX	3'973'210.42	81'538.80	478'878.36	3'575'870.86
143	TERRAINS BATIS	8'542'576.00	789'567.10	320'541.40	9'011'601.70
146	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES	282'603.30	170'521.60	154'024.90	299'100.00
<b>TOTAL 14</b>	<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>15'564'974.62</b>	<b>1'987'280.20</b>	<b>1'823'912.51</b>	<b>15'728'342.31</b>
15	PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES				
152	COMMUNES	2.00	0.00	0.00	2.00
<b>TOTAL 15</b>	<b>PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES</b>	<b>2.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2.00</b>
18	FINANCEMENTS SPECIAUX				
180	AVANCES AUX FINANCEMENTS SPECIAUX MUNICIPAUX	2'862'952.08	400'000.00	1'772'414.36	1'490'537.72
<b>TOTAL 18</b>	<b>FINANCEMENTS SPECIAUX</b>	<b>2'862'952.08</b>	<b>400'000.00</b>	<b>1'772'414.36</b>	<b>1'490'537.72</b>
<b>TOTAL 1</b>	<b>A C T I F S</b>	<b>30'833'431.62</b>	<b>33'294'726.37</b>	<b>33'486'724.52</b>	<b>30'641'433.47</b>

NO. COMPTE	DESIGNATION	SOLDE AU 01.01.2017	DEBIT	CREDIT	SOLDE AU 31.12.2017
2	PASSIFS				
20	ENGAGEMENTS COURANTS				
200	ENGAGEMENTS (CREANCIERS)	-675'575.70	6'863'123.45	6'863'280.45	-675'732.70
206	COMPTES COURANTS	-1'622'467.01	1'630'671.41	8'204.40	0.00
TOTAL 20	ENGAGEMENTS COURANTS	-2'298'042.71	8'493'794.86	6'871'484.85	-675'732.70
21	DETTES A COURT TERME				
210	AUTRES DETTES A COURT TERME	-1'200'000.00	41'397.25	1'327'206.30	-2'485'809.05
TOTAL 21	DETTES A COURT TERME	-1'200'000.00	41'397.25	1'327'206.30	-2'485'809.05
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME				
220	EMPRUNTS	-20'006'639.85	2'522'233.40	2'207'633.40	-19'692'039.85
TOTAL 22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME	-20'006'639.85	2'522'233.40	2'207'633.40	-19'692'039.85
24	PROVISIONS				
240	PROVISIONS / RESERVES CONTRIBUTABLES DOUTEUX	-787'941.50	351'580.35	344'495.15	-780'856.30
TOTAL 24	PROVISIONS	-787'941.50	351'580.35	344'495.15	-780'856.30
25	PASSIFS TRANSITOIRES				
250	TRANSITOIRES, CHARGES A PAYER, PRODUITS RECUS D'AVANCE	-131'744.34	270'472.05	403'794.11	-265'066.40
TOTAL 25	PASSIFS TRANSITOIRES	-131'744.34	270'472.05	403'794.11	-265'066.40
28	ENGAGEMENTS ENVERS FINANCEMENTS SPECIAUX				
280	FONDS SPECIAUX MUNICIPAUX	-2'862'952.08	33'445.06	249'999.50	-3'079'506.52
TOTAL 28	ENGAGEMENTS ENVERS FINANCEMENTS SPECIAUX	-2'862'952.08	33'445.06	249'999.50	-3'079'506.52
29	FORTUNE				
290	FORTUNE COMMUNALE NETTE	-3'546'111.14	-	-	-3'546'111.14
TOTAL 2	P A S S I F S	-30'833'431.62	11'712'922.97	11'404'613.31	-30'525'121.96
1	ACTIFS				
2	PASSIFS				
		30'833'431.62	33'294'726.37	33'486'724.52	30'641'433.47
		-30'833'431.62	11'712'922.97	11'404'613.31	-30'525'121.96
		0.00	45'007'649.34	44'891'337.83	116'311.51

Il appartient à Mme Aude Saunier, de la fiduciaire Audit Transjurane SA, organe qui a été chargé de la révision des comptes communaux, de donner connaissance du rapport de vérification des comptes.

La comptabilité communale arrêtée au 31 décembre 2017 a été trouvée en ordre et conforme à la loi suisse et au décret concernant l'administration financière des communes. Il est recommandé à l'assemblée d'approuver les comptes annuels qui sont soumis.

#### **Décision :**

Au vote à main levée, l'assemblée municipale accepte les comptes de l'exercice 2017 à l'unanimité, comptes qui présentent un excédent de revenus de Fr. 116'311.51.

M. Michel Voyame tient à remercier M. Martin Fehr, conseiller communal et le personnel de la caisse communale pour le travail accompli, ainsi que les membres de la commission des finances pour l'excellent travail réalisé.

#### **5. Informations communales**

M. le Maire communique différentes informations aux citoyens présents et relate notamment les différentes décisions importantes prises par le Conseil communal :

##### **Fusion des communes de Rebeuvelier, Vellerat et Courrendlin**

Le comité de fusion travail à la mise en place de la nouvelle commune. Actuellement le gros du travail consiste à la rédaction ou à l'adaptation des divers règlements.

Nous procédons également à l'engagement d'un ou d'une collaborateur-trice, pour le remplacement des collaboratrices occupées actuellement à temps partiel de Vellerat et Rebeuvelier. Ces employées partiront en retraite en fin d'année.





Le programme défini pour les transformations du bâtiment administratif est pour l'instant bien tenu. L'accès au bureau communal sera facilité pour les personnes à mobilité réduite par la mise en place d'une porte automatique à l'entrée de l'administration.

### Ecoles

Une étude concernant les besoins en locaux scolaires a été réalisée par un bureau spécialisé. Un premier rapport a été remis, il permet d'identifier les potentiels et surtout les besoins. Un complément d'étude a été demandé par le Conseil communal et nous sera remis avant les vacances d'été. Il sera ensuite transmis à la commission spéciale qui a été créée pour suivre ce dossier.

Avant d'entreprendre des travaux d'agrandissement de nos bâtiments scolaires, 2 classes provisoires composées de containers seront installées derrière l'école primaire.

Cette réalisation provisoire va permettre de faire face momentanément aux besoins des écoles, le temps nécessaire à l'élaboration d'un projet répondant aux besoins.

### Crèche garderie UAPE

Sous réserve de l'approbation du Gouvernement, la structure UAPE comptera 15 places d'accueil supplémentaires dès la rentrée d'août 2018. Ces places seront créées à la Résidence Clos Brechon. La crèche-garderie/UAPE verra son nom changer. Elle s'appellera à l'avenir « Maison de l'Enfance Arc-en-Ciel ».

### Secteur Clos Brechon

Dans le cadre des mesures Agglo, une nouvelle passerelle sera réalisée entre la rue de la Gare et la rue Clos Brechon. Elle sera construite selon la même architecture que la nouvelle passerelle enjambant la Birse près du centre commercial Courrendlin- Centre.

### Courrendlin-Centre

Les promoteurs du centre commercial Courrendlin Centre souhaitent ouvrir les premières surfaces début août 2018. Toutes les surfaces ne sont pas encore louées aux dernières nouvelles, toutefois un magasin Denner est annoncé ainsi qu'un magasin spécialisé pour l'alimentation et les soins aux animaux domestiques. Un fitness est aussi annoncé tout comme un restaurant Burger King, enseigne de restauration rapide, qui a aussi déposé un permis d'exploitation. Ce commerce souhaite en plus du restaurant créer un débit accessible aux voitures, plus communément appelé drive. Ces ouvertures en août sont toutefois conditionnées par la levée des oppositions en cours.

### Agglomération

Dans la cadre de la mise en consultation des mesures d'agglomération, le Conseil fédéral n'a pas retenu les mesures d'Agglomération PA3 proposées par l'agglomération de Delémont. Un recours a été formulé à cette première consultation. Le but étant de pouvoir réintégrer le programme de la confédération de 3ème génération. Passablement de d'actions politiques ont été menées pour pouvoir réintégrer ce programme qui nous concerne au plus haut point. En effet, la traversée du village de Courrendlin fait partie des mesures envisagées dans le PA 3. Elle est devisée à 10 millions et serait du coup privé de 35% de subvention fédérales. Il s'agit pour notre commune d'un enjeux d'environ 3,5 millions. On croise les doigts!

Toujours dans le cadre de l'agglo, les auditions en vue de l'obtention du label cité de l'énergie aura lieu courant du mois. Des mesures sur l'éclairage public ont déjà été prises, d'autres mesure d'assainissement auront encore lieu, avec un changement progressif des luminaires au sodium les plus gourmands. L'achat de courant avec des garanties d'origine seront privilégiées. La rénovation des

bâtiments communaux que nous avons entrepris font aussi partie des mesures incitatives de la Cité de l'énergie.

#### Véhicule électrique

La livraison d'un premier véhicule électrique a eu lieu il y a quelques temps déjà. Il fonctionne à la satisfaction des utilisateurs. Un deuxième véhicule électrique sera également commandé pour répondre aux besoins des services communaux.

#### Traversée du village

Le rapport sur le plan des circulations est quasiment achevé, nous travaillons actuellement d'arrache-pied en concertation avec notre mandataire, le service de l'aménagement du territoire et le service des infrastructures sur l'avant-projet. Il doit être prêt en août. Ce avant-projet sera la base pour le projet d'ouvrage. Un appel d'offre sera lancé auprès des entreprises d'ici la fin de l'année. Il s'agira de maintenir le calendrier afin d'être en phase avec la planification financière cantonale. Dans l'intervalle, le projet d'ouvrage sera mis en consultation et vous serez appelés à vous prononcer sur le financement par les urnes.

#### PGA Plan général d'alimentation en eau potable

Le PGA est en cours de finalisation, manque uniquement petites adaptations pour le faire valider par le canton.

#### Place de jeux

La place de jeux de l'école enfantine a été totalement rénovée entre la période des vacances de Pâques et ce jour. Elle sera opérationnelle ces prochains jours, une fois le gazon suffisamment fourni.

#### Carte des dangers des crues de la Birse

L'examen préalable de l'avant-projet a été rendu par les services de l'état, quelques clarifications sont demandées. Le projet suit son cours, un appel d'offre pour le mandat d'étude sera prochainement lancé.

#### Déchetterie

Suite à l'absence momentanée pour cause de santé d'Edgar Cerf, Monsieur Xavier Imhoff a été engagé comme surveillant à la déchetterie. Dorénavant, la surveillance sera assurée par 4 personnes en alternance. Je précise que M. Cerf va bien et sera bientôt en mesure de réintégrer son poste de surveillant.

Au sujet de la déchetterie, une signalétique beaucoup plus parlante est en cours d'élaboration. Celle-ci plus didactique, permettra aux usagers de mieux respecter les bases du tri sélectif exigées par la filière du recyclage, permettant de mieux valoriser les matériaux récoltés et aussi de faciliter le travail pédagogique des surveillants. Il faut savoir que lors du tri mal réalisé, la filière du recyclage nous pénalise financièrement, plutôt que de recevoir de l'argent, la commune doit payer l'élimination. La benne des encombrants pose passablement de problème d'incivilité, un contrôle beaucoup plus strict sera dorénavant mis en place.

Aussi, une erreur dans le journal local est apparue concernant les horaires d'ouvertures de la déchetterie. Vous aurez compris que c'était l'horaire d'hiver qui avait été publié. Un tous-ménages avec le correctif a été distribué. Vous voudrez bien nous excuser pour cette erreur.

### Moloks

Les démarches en vue de l'installation de conteneurs Moloks dans la localité se poursuivent. L'installation doit débuter encore cette année.

### Défibrillateurs

Le Conseil communal a décidé d'équiper la commune de défibrillateurs. Ils seront répartis dans le village en fonction de la démographie et des distances entre les appareils. Ce projet qui est conduit par la fondation Rea-Jura a séduit le Conseil communal. Le projet de cette fondation n'a pas d'arrière-pensées mercantiles, le but est de sauver un maximum de personnes en détresse cardiaque, le canton du Tessin qui est pionnier dans ce domaine a vu les taux de réanimations réussies passer de 5% à 38%. Des informations vous seront prochainement adressées, des formations pour les usagers seront organisées.

### Construction des vestiaires -Buvette du football

Un recours sur la délivrance du permis de construire a été déposé par une famille de riverains. Une audience au tribunal de Porrentruy est programmée au 30 août. Nous ne pouvons pas présumer de l'issue de cette audience, le processus juridique et démocratique est en route. La justice doit faire son travail. Toutefois, ce recours nous coûte de l'argent et le temps presse, le FC Courrendlin souhaite fêter son 100ème anniversaire en 2019 avec un nouvel outil de travail.

### Large Bande internet

Des négociations avec Swisscom sont en cours pour améliorer l'accès internet à large bande dans l'ensemble du village. La modernisation des installations techniques est prévue dès l'année prochaine. La bande passante sera multipliée par 10, soit de 30 à 50Mbit/s actuellement à 500Mbit/s dans le futur. Choindoz est aussi concerné par ces améliorations.

### Ordre public

Avec le retour des beaux jours, une recrudescence des incivilités a été identifiée, il s'agit notamment de jeunes personnes qui tournent avec des vélomoteurs sur la piste de bicross ou dans le périmètre des écoles sans se préoccuper des mamans qui sont accompagnées de leurs petits enfants, des usagers ou des riverains. Ceux-ci s'en plaignent.

Le renforcement des contrôles est en cours soit par moi-même soit par la police. Certains d'entre eux sont d'ores et déjà pied ou se déplaceront à pied les prochains temps.

Autre exemple, avec les poubelles qui visiblement ont perdu leurs fonctions d'origine. Une frange de la jeunesse poursuit un nouveau mouvement ayant pour objectif d'éviter à tout prix d'y déposer des déchets, probablement bien plus amusant et instructif de contempler les débris jonchant le sol. La mode est aussi d'utiliser les poubelles comme défouloir. D'autres encore préférant y bouter le feu probablement pour réchauffer l'atmosphère. Plusieurs plaintes ont été déposées à la police.

### Personnel communal

Pour terminer ces informations, des heureux événements, chez deux de nos employées d'administration ont successivement eu lieu, nous félicitons les mamans Félicie Jeannerat et Liridona Rukovci. Bienvenue à la petite Candice et au petit Rayan. Nos félicitations vont également aux heureux papas.

Durant les congés maternité, l'intérim a été, et sera confié jusqu'à la fin de l'année à Jennifer Peluso.

## 6. Divers

### Conteneurs Moloks

*M. Albert Jost : constate que rien ne bouge concernant les conteneurs Moloks et qu'aucune information n'est diffusée à ce sujet.*

**M. Martin Fehr informe que nous sommes occupés à définir les emplacements de ces Moloks en collaboration avec le bureau d'ingénieurs en charge de ce projet. Des contacts avec des propriétaires sont en cours mais peinent à aboutir. Une fois que ces points auront été définis, l'installation pourra intervenir rapidement après la publication des infrastructures.**

*Mme Lauranne Jobin, présidente de l'Association des parents d'élèves : le comité de l'APE s'interroge concernant le choix de l'emplacement des conteneurs qui seront installés pour les écoles. Elle a connaissance que les propositions qui ont été soumises au Conseil communal par la commission mandatée à cet effet n'ont pas été retenues. Le comité s'interroge quant à l'utilité de la commission si ses décisions ne sont pas retenues.*

**M. le Maire relate que les propositions soumises par les écoles et la commission comprenaient une division des classes en deux emplacements différent. Il est conscient qu'en termes pédagogique cette solution donnait satisfaction mais ne tenait pas compte des aspects techniques. Le site finalement retenu faciliter les raccordements techniques des bâtiments et de maintenir l'esthétique du site de la place verte que nous possédons.**

*Serait-il possible de prendre connaissance du premier rapport rendu concernant l'étude pour l'extension des locaux scolaires ?*

M. le Maire confirme que le premier rapport a été rendu. Il devra être complété d'ici aux vacances scolaires par un rapport complémentaire et sera dès réception transmis à la commission. Il peut être consulté au bureau communal par toutes les personnes qui le souhaitent.

### Clôture

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les personnes régulièrement présentes pour l'intérêt qu'elles portent à la chose publique. Il souhaite à chacun-e une bonne rentrée ainsi que de belles vacances.

La séance est levée à 21h35.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le Président :

La secrétaire :

M. Voyame

S. Willemin